

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

78122
Objet

BÂTIMENTS COMMUNAUX
Restauration de peintures
extérieures G.S. Jules Ferry
Marché OCEANIC

DATE DE CONVOCATION

22 septembre 1978

DATE D'AFFICHAGE

22 septembre 1978

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 18

Nombre de votants 24

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix huit
le vingt neuf septembre à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur TETARD

Etaient présents : MM. TETARD, DUFOUR, Melle FOUCHE, MM. LIS,
LACHAUD, FABER, BOUTET, BUJARD, BOUCHET, PAPEAU, BOISARD, MAURELLET
GUICHAOUA, BOULAN, BROTEAU, TAP, PELLETIER, CABAL.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. POUGET par M. LIS DUFEIL par M. MAURELLET
POUMAILLOUX par Me DUFOUR VIAUD par M. PAPEAU
COLLE, par M. TETARD Mme TACQUET par M. BUJARD

Absents : MM. MONTRON, BERLAND, NAULIN

M. PELLETIER a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

La réalisation d'un programme de restauration de peintures
extérieures (façades et menuiseries) s'avère indispensable. Il
importe en effet de sauvegarder l'état et l'aspect de certains
bâtiments communaux tels entre autres le Groupe Scolaire "Jules
Ferry".

Une consultation préalable auprès de plusieurs entreprises
locales a permis d'obtenir de la Société OCEANIC, une offre de
prix arrêtée à la somme globale de 73.740.73 F. toutes taxes com-
prises, les autres entreprises (NAULIN Frères, DELAGE, LAVERGNE,
BITARD Yves et BITARD Denis) s'étant abstenues.

M. le Rapporteur propose en conséquence à l'Assemblée
Municipale de se prononcer favorablement sur la proposition de la
Société OCEANIC.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouf l'exposé de M. le Rapporteur

Vu le Code des Marchés Publics et notamment les articles
308 & 309,

Vu le projet de marché négocié et notamment les conditions
de prix consentis,

./.

Considérant la nécessité et l'urgence de l'opération, afin de sauvegarder le patrimoine communal,

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation à conclure et signer un marché négocié avec la Société OCEANIC, Zone Commerciale à Royan, pour l'exécution des travaux de peintures extérieures du G.S. Jules Ferry, le montant du marché étant estimé à SOIXANTE TREIZE MILLE SEPT CENT QUARANTE FRANCS SOIXANTE TREIZE Centimes (73.740.73 Frs) toutes taxes comprises.

- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au Chapitre 903.100 article 232.11 sous la rubrique "Travaux de bâtiments aux écoles du 1er degré", du Budget Primitif pour l'exercice 1978.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre M. les Membres présents,

POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire
Adjoint Délégué,



APPROUVÉ

ROCHEFORT-s/MER, le 25 OCT. 1978

Le Sous-Préfet.

Handwritten signature

P. HUG



Handwritten signature